

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: **EPOLIT[®]123**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé : Résine époxy à combiner avec des durcisseurs époxy EPOLIT[®]
Usages déconseillés : Toutes les utilisations ne figurant pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
CEFORA SAS
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France
Téléphone +33 4 74 08 47 03
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: contact@cefora.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
CEFORA SAS
Kurt Ramspeck
GSM : + 33 6 20 55 21 20

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :



GHS09 environnement H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Aquatic Chronic 2



GHS07 H315 Provoque une irritation cutanée

Skin Irrit.2

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

Eye Irrit.2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Skin Sens.1

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise,

- 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008. Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Produit de réaction : bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol oxirame, dérivés mono [(alcoolates en C12-14) méthyl]

Phénol, nonyl-, ramifié

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée
H318 Provoque de graves lésions des yeux
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Qualité spéciale:

- EUH205 Contient des composés époxydiques.
Peut produire une réaction allergique.

Contient:

- olio guscio anacardo
2,2'[(1-méthylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700)
Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)methyl)derivs: Peut produire une réaction allergique.
Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700):
Peut produire une réaction allergique.
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements
Successifs: Aucune

2.3. Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT : Non applicable
vPvB : Non applicable

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
-----	-----	-------------------	----------------

>= 60% - < 70%	2,2'[(1-methylethylidene)bis(4, 1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700)	CAS: 1675-54-3 EC: 216-823-5 REACH No.: 01-2119456619-26-XXXX	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 15% - < 20%	Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy) méthyl) derivs	CAS: 68609-97-2 EC: 271-846-8 REACH No.: 01-2119485289-22-0009	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
>= 15% - < 20%	Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700)	CAS: 9003-36-5 EC: 500-006-8 REACH No.: 01-2119454392-40-0000	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 1% - < 2.5%	Propilene carbonato	Numéro Index: 607-194-00-1 CAS: 108-32-7 EC: 203-572-1 REACH No.: 01-2119537232-48-XXXX	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 1% - < 2.5%	olio guscio anacardo	CAS: 8007-24-7 EC: 700-991-6 REACH No.: 01-2119502450-57	 3.1/4/ Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/ Oral Acute Tox.4 H302  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau :

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Nettoyer avec des détergents. Evitez solvants.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Administrer du charbon médicinal

Indications destinées au médecin :

Principaux symptômes et effets, aigus et différés. Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée et de la mousse résistant à l'alcool.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :
Jet d'eau à grand débit.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Autres indications : Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un vêtement personnel de protection.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière
Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.
Autres indications sur les conditions de stockage :
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Température de stockage recommandée : 2°C-40°C.
Classe de stockage : 12 (TGRS 510) non-inflammables liquides.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition DNEL

2,2'[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylénoxy)méthylène]bisoxirane (Average Molecular Weight <700) - CAS: 1675-54-3

Travailleur professionnel: 8.33 mg/kg bw/day - Consommateur: 3.571 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 12.25 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 8.33 mg/kg bw/day - Consommateur: 3.571 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 12.25 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)méthyl)derivs - CAS: 68609-97-2

Travailleur industriel: 17 mg/kg bw/day - Travailleur professionnel: 17 mg/kg bw/day - Consommateur: 10 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Point final: Repeated dose toxicity

Travailleur industriel: 29 mg/m³ - Travailleur professionnel: 29 mg/m³ - Consommateur: 7.6 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Point final: Acute toxicity

Travailleur industriel: 68 mg/kg bw/day - Travailleur professionnel: 68 mg/kg bw/day - Consommateur: 40 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux - Point final: Repeated dose toxicity

Travailleur industriel: 9.8 mg/m³ - Travailleur professionnel: 9.8 mg/m³ - Consommateur: 2.9 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux - Point final: Acute toxicity

Travailleur industriel: 3.9 mg/kg bw/day - Travailleur professionnel: 3.9 mg/kg bw/day - Consommateur: 2.35 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Point final: Repeated dose toxicity

Travailleur industriel: 13.8 mg/m³ - Travailleur professionnel: 13.8 mg/m³ - Consommateur: 4.1 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Point final: Repeated dose toxicity

Travailleur industriel: 1.7 mg/kg bw/day - Travailleur professionnel: 1.7 mg/kg bw/day - Consommateur: 1 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux - Point final: Irritation / corrosion (eye and skin)

Travailleur industriel: 0.98 mg/m³ - Travailleur professionnel: 0.98 mg/m³ - Consommateur: 1.46 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux - Point final: Acute toxicity

Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700) - CAS: 9003-36-5

Travailleur professionnel: 8.3 µg/cm² - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 104.15 mg/kg bw/day - Consommateur: 62.5 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 29.39 mg/m³ - Consommateur: 8.7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 6.25 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Propilène carbonato - CAS: 108-32-7

Travailleur professionnel: 70.53 mg/m³ - Consommateur: 17.4 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 20 mg/m³ - Consommateur: 10 mg/m³ - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 20 mg/kg bw/day - Consommateur: 10 mg/kg bw/day -
Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 10 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long
terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

2,2'[(1-méthylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700) - CAS: 1675-54-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.006 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.0627 mg/kg

Cible: Eau marine - valeur: 0.0006 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.00627 mg/kg

Cible: Soil - valeur: 0.0478 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 mg/l

Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700) - CAS: 9003-36-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.003 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0003 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.294 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0294 mg/kg

Cible: Soil - valeur: 0.237 mg/kg

Cible: Water intermittent releases - valeur: 0.0254 mg/l

Propylene carbonate - CAS: 108-32-7

Cible: Water intermittent releases - valeur: 9 mg/l

Cible: Soil - valeur: 0.81 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 0.9 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.09 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 7400 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des mains:

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection respiratoire:

Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter du matériel de respiration adéquat (masque à gaz, filtre ABEK).

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Liquide

Couleur :

Jaune clair

Odeur:

Caractéristique

Seuil d'odeur :	Non défini /Pas disponible
pH:	--
Point de fusion/congélation:	Non défini / Pas disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non défini /Pas disponible
Point éclair:	> 200 °C
Vitesse d'évaporation :	Non défini /Pas disponible
Inflammation solides/gaz:	Non défini /Pas disponible
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non défini /Pas disponible
Pression de vapeur:	9.9 Pa (20 °C)
Densité à 20 °C	1,12 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	>3 log POW
Température d'autoallumage :	460 °C
Viscosité: Dynamique à 25°C :	5000-8000 mPas (ISO 12058-1)
Teneur en solvants :	
Solvants organiques:	0,0%
VOC (CE)	0,00%
VOC (CH)	0,00%

9.2 Autres informations

Miscibilité: Non défini /Pas disponible
 Liposolubilité: Non défini /Pas disponible
 Conductibilité: Non défini /Pas disponible
 Propriétés caractéristiques des groupes de substances :
 Non défini /Pas disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable à température ambiante.
- 10.2. Stabilité chimique
Stable à température ambiante.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Polymérisation ne se produira pas d'elle-même. Des masses de produit de plus d'une livre (0,5 kg) en plus d'une amine aliphatique provoqueront une polymérisation irréversible accompagnée d'une accumulation considérable de chaleur.
- 10.4. Conditions à éviter
Éviter toute décharge d'électricité statique.
- 10.5. Matières incompatibles
Éviter tous contacts avec les oxydants. Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Bases. Éviter un contact non intentionnel avec des amines.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Une réaction exothermique incontrôlée des résines époxy libère des dérivés phénoliques, du monoxyde de carbone et de l'eau.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Le produit est classé: Skin Sens. 1 H317
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
- 2,2'[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700) - CAS: 1675-54-3
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 15000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 23000 mg/kg
- Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)methyl)derivs - CAS: 68609-97-2
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 26800 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 200 mg/kg
- Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700) - CAS: 9003-36-5
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
- Propilene carbonato - CAS: 108-32-7
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2000 mg/kg
- Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
- olio guscio anacardo - CAS: 8007-24-7
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 500 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau > 2000 mg/kg
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Positif
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux Positif
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Positif

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2 - H411

42,2'[(1-méthylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxyméthylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700) - CAS: 1675-54-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.8 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: IC51 - Espèces: Algues > 11 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus capricornutum

Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)méthyl)derivs - CAS: 68609-97-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 500 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 6.07 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: IC50 - Espèces: Algues = 843.75 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchnerella subcapitata

Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700) - CAS: 9003-36-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.54 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.55 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1.00 mg/l - Durée h: 72

Propilene carbonato - CAS: 108-32-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 900 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Cyprinus carpio

olio guscio anacardo - CAS: 8007-24-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1000 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1300 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucun

2,2'[(1-méthylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxyméthylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700) - CAS: 1675-54-3

Biodégradabilité: Non disponible Test: BIODG06 - Durée: 28d - %: 12 - Remarques: Non disponible

Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)méthyl)derivs - CAS: 68609-97-2

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Consommation d'oxygène - Durée: 28d - %: 87 - Remarques: OECD Guideline 301 F (Manometric Respirometry Test)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)méthyl)derivs - CAS: 68609-97-2

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 160-263 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 3.77 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible

Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700) - CAS: 9003-36-5

Bioaccumulation: Non disponible Test: BCF- Facteur de bioconcentration 150 - Durée: Non disponible - Remarques: Potential: High

Bioaccumulation: Non disponible Test: Kow - Coefficient de partition 3 - Durée: Non

- disponible - Remarques: Non disponible
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles
2,2'[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700) - CAS: 1675-54-3
Mobilité dans le sol: Non disponible Test: SIR1 1800-4400 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible
- Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)methyl)derivs - CAS: 68609-97-2
Mobilité dans le sol: Pas mobile - Test: SIR1 426850 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible
- 12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6 Autres effets néfastes
Aucun.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :
Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Catalogue européen des déchets :
08 04 11* boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Emballages non nettoyés:
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
ADR, IMDG, IATA UN3082
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)] bisoxirane (average molecular weight <700), reaction product between bisphenol f and epichlorohydrin (mw<= 700))
- IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,2'[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)] bisoxirane (average molecular weight <700), reaction product between bisphenol f and epichlorohydrin (mw<= 700))
- IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,2'[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)] bisoxirane (average molecular weight <700), reaction product between bisphenol f and epichlorohydrin (mw<= 700))
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR



Classe
Etiquette
IMDG, IATA

9 Matières et objets dangereux divers
9



- Class 9 Miscellaneous dangerous substances and articles
Label 9
- 14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :
2,2'[(1-méthylethylidène)bis(4,1-
phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane (Average
Molecular Weight <700)
- Marine polluant Non
Signe conventionnel (poisson et arbre)
- Marquage spécial (ADR) Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA) Signe conventionnel (poisson et arbre)
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Subsidiary risks: -
ADR-S.P.: 274 335 375 601
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (E)
IATA-Passenger Aircraft: 964
IATA-Subsidiary risks: -
IATA-Cargo Aircraft: 964
IATA-S.P.: A97 A158 A197
IATA-ERG: 9L
IMDG-EmS: F-A , S-F
IMDG-Subsidiary risks: -
IMDG-Stowage and handling: Category A
IMDG-Segregation: -
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC :
Non

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: E2

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

2,2'[(1-méthylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700)

Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700)

carbonate de propylène

olio guscio anacardo

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H312 Nocif par contact cutané.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et
catégorie de danger

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Skin Irrit.	2 3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit.	2 3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens.	1 3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Aquatic Chronic	2 4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Acute Tox.	4 3.1/4 Catégorie 4	Dermal Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox.	4 3.1/4	Oral Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit.	2 3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam.	1 3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Sens.	1 3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement Méthode de classification (CE) n°1272/2008

Skin Irrit. 2, H315 Méthode de calcul

Eye Irrit. 2, H319 Méthode de calcul

Eye Dam. 1H318 Méthode de calcul

Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 2, H411

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Sax I. Dangerous properties of industrial materials 7th Edition, 1990

ACGIH Threshold Limit Values for chemical substances for 1992/93

Silver Platter Chemical Hazards Response Information Service 1992

Silver Platter Hazardous Substances data bank 1992

Silver Platter RTECS data bank 1992

Dutch Chemical Industry Association - Chemical Safety Sheets 1990

Silver Platter Oil and Hazardous Substances Data Bank, 1992

Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit et ont pour objet la description du produit exclusivement au regard

des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Ces renseignements ne

sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie des propriétés spécifiques du produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations

par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

PNES: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.